

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

1er février 2010

SERVICE CIVIQUE - (n° 2269)

Commission	
Gouvernement	

**AMENDEMENT**

N° 74

présenté par

Mme Marland-Militello, M. Decool, M. Dord, M. Grall, M. Lazaro, M. Luca,  
M. Christian Ménard, M. Poisson, M. Salles et M. Souchet

-----  
**ARTICLE 4 BIS A**

Compléter l'alinéa 2 par la phrase suivante :

« Une information est donnée sur le paysage associatif français et sur l'apport de la vie associative. ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Le monde associatif sera un élément essentiel de la réussite du service civique.

Malheureusement, au quotidien nous pouvons constater une méconnaissance du monde associatif, ce qui se traduit par des niveaux d'engagement bénévole et de don matériel qui ne sont pas à la hauteur. Ce déficit se traduira également par une mobilisation moindre des jeunes pour le service civique.

Pour développer la vie associative et le bénévolat, et dans l'intérêt du service civique, il convient de mieux informer les élèves sur le fait associatif. La sensibilisation sur le service civique est un cadre tout à fait pertinent pour le faire.